

# La reconstruction de l'église St Nazaire de Larroque en 1759

par  
Yves Cambefort

**Résumé.** L'actuelle église St Nazaire de Larroque (Tarn) a été construite en 1759 au milieu du village, en remplacement de l'église paroissiale antérieure, qui était située hors de celui-ci. Les paroissiens de 1759 ont financé en partie cette construction. On présente ici deux actes notariés de 1759. Le premier rend compte d'une assemblée de paroissiens qui ont décidé cette construction et proposé de la financer. Une annexe récapitule les contributions offertes par chacun d'eux. Le second acte détaille les prescriptions données aux entrepreneurs choisis pour effectuer ce travail. On présente enfin une liste de toutes les personnes mentionnées dans ces textes.

## 1. Introduction

Monsieur Stéphane Grégoire, généalogiste bien connu dans le Tarn, a bien voulu me communiquer deux actes notariés, conservés aux Archives départementales du Tarn, qui concernent la reconstruction en 1759 de l'église Saint Nazaire, dans la paroisse du même nom. Jusqu'à 1791, cette paroisse faisait partie de la communauté de Puycelsi<sup>1</sup>. Elle correspond à un village qui porte depuis le moyen âge le nom conservé jusqu'à nos jours : Larroque, probablement dû à la falaise de calcaire ocre qui surplombe le village et que les habitants désignent encore de nos jours en disant « le Rocher » ou « le Roc ».<sup>2</sup> Outre le village, ou Larroque proprement dit, la commune comprend aussi la paroisse St Martin d'Urbens, avec l'ancienne paroisse Notre-Dame du Désert de Mespel et le hameau des Abriols.

La paroisse Saint Nazaire avait sans doute, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la configuration qu'elle a conservée de nos jours : le village de Larroque, formé de quelque soixante maisons blotties dans les bois, au pied de la falaise, plus un certain nombre de fermes ou résidences éparses aux environs, dans la vallée de la rivière Vère, affluent de l'Aveyron. Jusqu'en 1759, le village n'avait pas d'église, et le centre spirituel de la paroisse, formé par l'église et le cimetière, était situé à 600 m au sud-est, tout près de la Vère, à l'emplacement du cimetière actuel. En 1753, comme l'indique le premier des deux textes édités ici, l'ancienne église menaçait ruine, et l'archevêque d'Albi, lors de sa visite du 23 mai, avait ordonné qu'elle soit démolie et reconstruite dans le village, au plus près de la majorité des paroissiens. Peu avant 1759, l'assemblée des consuls de Puycelsi s'était émue à nouveau de la dégradation de l'église et avait proposé de la restaurer. Le coût de cette restauration était estimé à 400 livres, que les consuls se proposaient de financer, comme ils le faisaient pour leur autres dépenses d'investissement, sur les impôts de la communauté (essentiellement la taille). Mais la solution qu'ils prévoyaient était peu satisfaisante, comme l'explique toujours ce premier texte, et ne respectait pas les prescriptions de l'archevêque : ils proposaient de restaurer l'ancienne nef à son emplacement originel, et de bâtir un nouveau chœur et une nouvelle sacristie dans le village de Larroque. Cette solution bizarre aurait eu pour résultat de diviser l'église en deux parties, distantes de 600 m. C'est alors que Raymond Senchet, consul « moderne », qui représentait Larroque au sein de l'assemblée consulaire de Puycelsi, décida de prendre en main la situation. Il alerta d'autres notables du village, et ce petit noyau convoqua une assemblée de paroissiens pour une délibération devant notaire, afin

<sup>1</sup> Le Pottier, 1990, pp. 222-223 et 373-375.

<sup>2</sup> La falaise de Larroque serait d'âge oligocène : cf. document *ASNAT* à l'adresse [https://asnat.fr/Dossier% 20 geologie/vertebres castrais/vertebres-tarn-lithostratigraphie.php](https://asnat.fr/Dossier%20geologie/vertebres-castrais/vertebres-tarn-lithostratigraphie.php)

d'examiner ces deux projets, celui de l'archevêque et celui des consuls. On devine que la préférence des villageois allait au projet de l'archevêque ; mais comme celui-ci nécessitait une mise de fonds plus considérable que les 400 livres prévues par les consuls, il fallait aussi qu'un certain nombre de paroissiens acceptent de participer au financement du supplément à verser aux entrepreneurs. Les étapes intermédiaires n'ont laissé aucune trace, mais le premier acte nous livre le compte rendu de l'assemblée du 28 mars 1759, qui prit comme on le verra la décision de suivre l'ordonnance de l'archevêque et de bâtir une nouvelle église dans le village. Le coût total de ce projet étant évalué à 1500 livres par les entrepreneurs, il s'agissait donc de réunir les 1100 livres supplémentaires pour rebâtir l'église, ou plutôt la construire entièrement à neuf, au centre du village, où nous la voyons encore de nos jours.

On ignore entièrement les discussions et tractations préliminaires, mais le compte rendu notarié de l'assemblée du 28 mars 1759 montre qu'elles se révélèrent fructueuses, car la somme de 1100 livres fut très exactement réunie par les contributions des 41 paroissiens présents ou représentés. Ce nombre de 41 doit être rapporté à la population du village à ce moment, qui nous est inconnue mais qu'on peut estimer à l'aide des chiffres donnés un siècle plus tard par le *Dictionnaire historique et géographique du département du Tarn*, d'Auguste Tranier (1862). Celui-ci indique, pour le village de Larroque, une population de 242 habitants pour 64 maisons. On voit qu'il y avait entre trois et quatre occupants par maison. Ce chiffre, qui ne devait pas être très différent en 1759, correspondait à un couple avec un ou deux enfants, ou un enfant et un aïeul. On voit que les maisons abritaient des familles restreintes, les grands parents résidant souvent dans leur propre maison, qui du reste était rarement éloignée. Les 41 paroissiens rassemblés le 28 mars 1759 représentaient à peu près les 2/3 des maisons, et donc la majorité du village. Venaient s'y ajouter des contributeurs que l'on pourrait qualifier d'« honoraires » : le seigneur du village, le curé de Puycelsi, dont St Nazaire était une annexe<sup>3</sup>, et divers notables de Puycelsi qui pensaient, à un titre ou à un autre, être concernés par ce projet.

Je reproduis ci-dessous les deux actes concernant cette reconstruction. Ils font partie du registre d'Antoine Joseph Larroque, notaire à Puycelsi, conservé aux Archives départementales du Tarn sous la cote 3E7/406<sup>4</sup>. Le premier texte rend compte de l'assemblée du 28 mars 1759 ; le second est un « traité », consistant de fait en prescriptions détaillées données aux entrepreneurs pour la construction du futur bâtiment. Il est à croire, vu leur caractère technique, qu'elles ont été rédigées d'après les indications des entrepreneurs eux-mêmes, avec l'approbation des contrôleurs mandatés par les paroissiens. Suit une courte prosopographie de tous les acteurs mentionnés dans ces textes. On y verra que la plupart sont apparentés, entre eux et avec les entrepreneurs, ce qui n'est guère étonnant vu le faible nombre d'habitants de ces villages, où l'endogamie était forte.

## 2. Les Actes notariés

### 2.1. Délibération des paroissiens de Larroque le 28 mars 1759.

*Source* : Archives départementales du Tarn, Minutes de M<sup>e</sup> Antoine Joseph Larroque, notaire à Puycelsi, cote 3E7/406, pp. 97-105. Le texte a été divisé en alinéas et l'orthographe normalisée.

<sup>3</sup> Voir « État des Églises principales, Annexes, Dépendances, Monastères, Prieurés, & Chapelles votives du Diocèse d'Alby », dans Choiseul, 1763 (p. 230).

<sup>4</sup> Ce registre a été mis en ligne par les Archives Départementales du Tarn à l'adresse [https://e-archives.tarn.fr/viewer/series/LECTEURSImages/ImagesLecteur\\_3E7-406](https://e-archives.tarn.fr/viewer/series/LECTEURSImages/ImagesLecteur_3E7-406) d'après des clichés pris par Stéphane Grégoire.

« L'an mil sept cens cinquante neuf et le vingt-huitième jour du mois de mars. Pardevant nous notaire royal de la ville de Puycelsi soussigné, et présents les témoins bas nommés au lieu de Larroque et dans le local où la paroisse dudit Larroque a accoutumé de s'assembler. Ont été assemblés : maître Guillaume Bonnavenq avocat en Parlement habitant dudit Puycelsi, et appelé pour présider à la présente assemblée, le sieur Géraud Guiral bourgeois habitant de Saint-Urcisse faisant pour et au nom de messire Louis Joseph Eugène de Boyer de Castanet chevalier marquis de Tauriac, seigneur du présent lieu, Roquemaure, Castanet et autres places, lieutenant du roi de la province de Rouergue et capitaine dans le régiment des cuirassiers, maître Guillaume Falguière curé dudit Puycelsi, Raymond Senchet consul moderne du présent lieu de Larroque, sieur Jean Bonnavenq bourgeois habitant dudit Puycelsi, sieur Jean Senchet bourgeois, sieur Bernard Paquereau, brigadier des gabelles au poste du présent lieu, Bernard Cazottes, Jean Cazottes jeune, Joseph Senchet, Guillaume Teisseyre, Jean Teisseyre, Jean Cazottes dit Jean d'Antoine, Bernard Négrier, Jean Cazottes dit Laroche, Marie Suech veuve de Pierre Arman, Jacques Rech [et] Jean Loubet beau-père et gendre, Pierre Calmels, Pierre Gay, Jean Gay, Jean Arman dit Jantou, Philippe Roux, Antoine Carrié dit Taujou, Jean Druilhe, Jean Carrat, Jean Arman, Jean Rossignol, Jean Boyer faisant tant pour lui que pour ses neveux, Antoine Gasc, Antoine Charrat, Paul Mary, Jean Bonnencontre, Pierre Bonnencontre gendre d'Audourenq, Jean Rech, Pierre Rech, Antoine Carrié dit La Mazoque, Jean Bazanes, Bernard Rech dit Mafrounet, Jacques Gardes, Bernard Borios, Pierre Biau, tous paroissiens et habitants du présent lieu de Larroque.

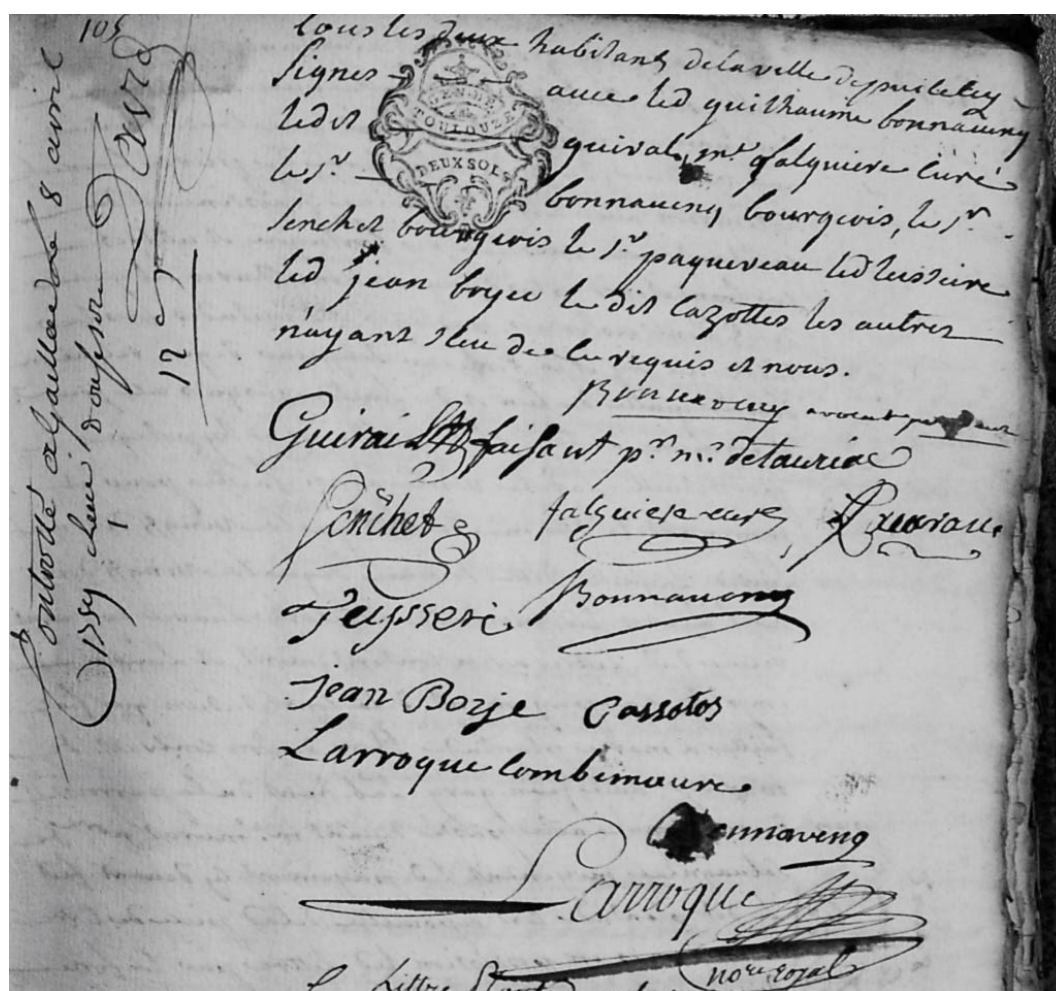
« Auxquels ledit Senchet consul a dit que la communauté de Puycelsi, de laquelle la présente paroisse est taillable, au préjudice des dispositions de l'ordonnance rendue en cours de visite par Mgr l'archevêque d'Albi le vingt-trois mai mil sept cent cinquante trois qui a ordonné que l'église dudit Larroque sera démolie et transférée dans le présent village, allait faire réparer la vieille église en suivant les dispositions d'une ordonnance de feu monsieur Le Nain jadis intendant de cette province, qui avait permis de faire procéder au devis estimatif des réparations à faire à la vieille nef et de recevoir des moins dites, que la dernière moins dite étant faite pour quatre cents livres, les consuls dudit Puycelsi allaient demander la permission de passer le bail et d'emprunter ladite somme en la forme ordinaire pour servir au paiement de l'entrepreneur et faire par ce moyen réparer ladite vieille nef. Ledit consul a ajouté qu'il est important pour la paroisse de Larroque que ladite ordonnance de Mgr l'archevêque ait son exécution par les raisons ramenées dans ladite ordonnance de laquelle il a fait la lecture, et a ajouté qu'il était absolument inévitable de concourir à l'exécution de ladite ordonnance dudit seigneur archevêque puisque par contrat du trois janvier dernier [1759] retenu par maître Bousquet notaire de Villeneuve d'Albigeois, messieurs les gros décimateurs, et fruits prenants de la présente paroisse ont baillé le chœur et sacristie à rebâtir et construire à neuf dans le présent village sur le local qui serait choisi par les habitants d'icelui, et a fait encore ledit consul la lecture dudit bail de nouvelle construction, et a dit que le nommé Joseph Senchet, et Jean Carrat habitants du présent village et ici présents offraient de délaisser gratis le terrain nécessaire pour construire tant ledit chœur et sacristie que ladite nef au bout des possessions qu'ils ont attenantes et contiguës au présent village et qu'ainsi la chose devient aujourd'hui autant inévitable qu'elle est importante et utile au bien de la paroisse, puisque le chœur et sacristie vont être rebâtis dans le village tandis que ladite nef resterait où elle est éloignée dudit village sans avoir de chœur ni sacristie, ajoutant ledit consul que si la communauté de Puycelsi qui prétend n'être obligée que de réparer la vieille nef voulait sous le bon plaisir de monseigneur l'Intendant, et de MM. les commissaires du roi imposer les quatre cents livres qui font le montant des réparations à faire à la vieille nef pour être payées à l'entrepreneur qui serait chargé de la construction de la nouvelle nef, les entrepreneurs qui sont chargés de la construction du nouveau chœur et sacristie, ayant su les proclamations qui ont été faites, offrant de rebâtir ladite

nef et clocher pour une somme de quinze cents livres en employant les matériaux de la vieille nef qui seraient de service, et que lesdits entrepreneurs étaient ceux qui avaient fait la condition meilleure, et ledit consul a dit qu'il ne manquerait en ce cas qu'une somme de onze cents livres, et que les paroissiens ici assemblés pourraient volontairement former entre eux ladite somme de onze cents livres, et s'obliger de la payer à l'entrepreneur de la nouvelle nef, ou à celui qu'on nommerait pour la recevoir.

« Sur quoi lesdits assemblés ont délibéré d'une voix unanime qu'il convenait de faire des efforts redoublés pour un objet si intéressant pour la paroisse en général et ledit Géraud Guiral faisant pour monsieur le marquis de Tauriac seigneur du présent lieu a promis de compter à qui sera nommé à cet effet une somme de trois cents livres. Ledit maître Guillaume Falguière curé de Puycelsi pour zèle pour la maison de Dieu a promis de remettre également à qui sera nommé à cet effet une somme de cent cinquante livres. Le sieur Jean Bonnavenq a promis également la somme de cinquante-cinq livres. Ledit Senchet bourgeois dudit Larroque a promis également la somme de soixante-cinq livres. Ledit Raymond Senchet consul a promis aussi de remettre la somme de trente livres, ledit sieur Paquereau celle de quinze livres, ledit Bernard Cazottes celle de trente livres, Jean Cazottes jeune celle de quinze livres, Joseph Senchet celle de vingt-quatre livres, Guillaume Teisseyre celle de trente-six livres, ledit Jean Teisseyre celle de dix-huit livres, Jean Cazottes dit Jean d'Antoine celle de quinze livres, ledit Bernard Négrier celle de neuf livres, ledit Jean Cazottes dit Laroche celle de dix livres, ladite Marie Suech celle de trois livres, Jacques Rech et Jean Loubet beau-père et gendre celle de dix livres, Pierre Calmels celle de trente-six livres, ledit Pierre Gay celle de quinze livres, ledit Jean Gay aîné celle de dix livres, ledit Jean Arman dit Jantou celle de vingt livres, ledit Philippe Roux celle de trois livres, ledit Antoine Carrié celle de trente livres, ledit Jean Druilhe celle de douze livres, ledit Jean Carrat celle de vingt-quatre livres, ledit Jean Arman dit Jean Danne celle de douze livres, ledit Jean Rossignol celle de trois livres, ledit Jean Boyer tant pour lui que pour ses neveux celle de vingt-quatre livres, ledit Antoine Gasc celle de treize livres, ledit Antoine Charrat celle de trois livres, ledit Paul Mary celle de trois livres, ledit Jean Bonnencontre celle de dix livres, ledit Pierre Bonnencontre gendre dudit Audourenq celle de dix livres, ledit Jean Rech celle de quinze livres, ledit Pierre Rech arçonnier celle de douze livres, ledit Antoine Carrié dit La Mazoque celle de trois livres, ledit Jean Bazanès celle de douze livres, ledit Bernard Rech dit Mafrounet celle de dix livres, ledit Jacques Gardes celle de quinze livres, ledit Bernard Borios celle de dix-huit livres et ledit Pierre Biau celle de deux livres, et ayant calculé les susdites sommes, elles se trouvent revenir à celle de onze cents livres. Et ont tous les susdits assemblés nommé pour recevoir lesdites sommes ledit Raymond Senchet consul du présent lieu et ledit Guillaume Teisseyre auxquels tous les susdits promettent et s'obligent à la première réquisition qui leur sera faite remettre la somme qu'ils ont ci-dessus chacun volontairement promise. Et ont donné tous les susdits assemblés pouvoir auxdits Senchet et Teisseyre de passer le bail à construire ladite nouvelle nef et clocher à Jacques Carrière et Louis Belaygue ou à tels autres qui feront la condition meilleure en les soumettant aux mêmes charges, clauses et conditions auxquelles seront soumis les entrepreneurs dudit chœur et sacristie, et en se conformant lesdits Senchet et Teisseyre au devis qui leur a été remis pour être inséré, et rapporté dans le bail qu'ils passeront auxdits entrepreneurs, lequel devis a été paraphé ne varietur par moi notaire soussigné, et ont lesdits assemblés chargé par exprès lesdits Senchet et Teisseyre de se réserver que l'ouvrage sera sujet à vérification, réception et garantie d'un an et jour par lesdits entrepreneurs qui seront solidaires et qu'ils donneront bonnes et suffisantes cautions si besoin est et que le tiers de la somme ne sera payé qu'après la vérification de l'ouvrage, et ont lesdits assemblés donné pouvoir auxdits Senchet et Teisseyre de traiter préalablement avec les consuls et communauté de Puycelsi pour la susdite somme de quatre cents livres et d'en faire toutes quittances valables au collecteur si elle est imposée pour ledit ouvrage ou à ceux qui la payeront de l'ordre et

mandat desdits consuls et communauté qui voudra bien concourir au sujet si important pour la religion, et s'adresser à qui de droit pour obtenir les ordonnances convenables. Présents Sr. Simon Larroque de Combemaure et Sr. Joseph Bonnavenq tous les deux habitants de la ville de Puycelsi signés ds. avec led. Guillaume Bonnavenq, ledit Guiral, Me. Falguière curé, le Sr. Bonnavenq bourgeois, le Sr. Senchet bourgeois, le Sr. Paquereau, led. Teisseire, led. Jean Boyer, ledit Cazottes, les autres n'ayant su de ce requis, et nous. »

[Signés] Bonnavenq avocat [en] parlement  
 Guirail, faisant pr. mr. de Tauriac  
 Senchet Falguière curé Pacarau  
 Teysséré JBonnavenq  
 Jean Boyé Cassotos  
 Larroque Combemaure  
 GBonnavenq  
 Larroque notaire royal



Registre cote AD81 3E7/406, p. 105 : signatures au bas du compte rendu de l'assemblée des paroissiens de Larroque, en date du 28 mars 1759.

## Appendice. Les contributeurs et leurs contributions.

	<b>Ordre alphabétique</b>	livres	<b>Contributions décroissantes</b>	livres
1	Arman (Jean Danne)	12	Boyer de Tauriac (de)	300
2	Arman (Jean Jantou)	20	Falguière (Guillaume)	150
3	Bazanès (Jean)	12	Senchet (Jean)	65
4	Biau (Pierre)	2	Bonnavenq (Jean)	55
5	Bonnavenq (Jean)	55	Teisseyre (Guillaume)	36
6	Bonnencontre (Jean)	10	Calmels (Pierre)	36
7	Bonnencontre (Pierre)	10	Senchet (Raymond)	30
8	Borios (Bernard)	18	Cazottes (Bernard)	30
9	Boyer (Jean) et neveux	24	Carrié (Antoine Taujou)	30
10	Boyer de Tauriac (de)	300	Senchet (Joseph)	24
11	Calmels (Pierre)	36	Carrat (Jean)	24
12	Carrat (Jean)	24	Boyer (Jean) et neveux	24
13	Carrié (Antoine Mazoque)	3	Arman (Jean Jantou)	20
14	Carrié (Antoine Taujou)	30	Teisseyre (Jean)	18
15	Cazottes (Bernard)	30	Borios (Bernard)	18
16	Cazottes (Jean d'Antoine)	15	Rech (Jean)	15
17	Cazottes (Jean jeune)	15	Paquereau (Bernard)	15
18	Cazottes (Jean Laroche)	10	Gay (Pierre)	15
19	Charrat (Antoine)	3	Gardes (Jacques)	15
20	Druilhe (Jean)	12	Cazottes (Jean jeune)	15
21	Falguière (Guillaume)	150	Cazottes (Jean d'Antoine)	15
22	Gardes (Jacques)	15	Gasc (Antoine)	13
23	Gasc (Antoine)	13	Rech (Pierre)	12
24	Gay (Jean)	10	Druilhe (Jean)	12
25	Gay (Pierre)	15	Bazanès (Jean)	12
26	Mary (Paul)	3	Arman (Jean Danne)	12
27	Négrier (Bernard)	9	Rech et Loubet	10
28	Paquereau (Bernard)	15	Rech (Bernard)	10
29	Rech (Bernard)	10	Gay (Jean)	10
30	Rech (Jean)	15	Cazottes (Jean Laroche)	10
31	Rech (Pierre)	12	Bonnencontre (Jean)	10
32	Rech et Loubet	10	Bonnencontre (Pierre)	10
33	Rossignol (Jean)	3	Négrier (Bernard)	9
34	Roux (Philippe)	3	Suech (Marie)	3
35	Senchet (Jean)	65	Roux (Philippe)	3
37	Senchet (Joseph)	24	Mary (Paul)	3
36	Senchet (Raymond)	30	Rossignol (Jean)	3
38	Suech (Marie)	3	Charrat (Antoine)	3
39	Teisseyre (Guillaume)	36	Carrié (Antoine Mazoque)	3
40	Teisseyre (Jean)	18	Biau (Pierre)	2
	TOTAL	1100	TOTAL	1100

N.B. Ce tableau compte 40 lignes, mais la ligne 32, colonne de gauche, réunit 2 noms : il y eut donc en tout 41 contributeurs, sans compter leurs épouses, familles, etc.

## 2.2. Traité passé le 19 juin 1759 entre les représentants des habitants de Larroque et les entrepreneurs de Puycelsi pour la reconstruction de l'église paroissiale de Larroque.

*Source* : Archives départementales du Tarn, Minutes de M<sup>e</sup> Antoine Joseph Larroque, notaire à Puycelsi, cote 3E7/406, pp. 170-179. Comme le précédent, ce texte a été divisé en alinéas et l'orthographe normalisée.

« L'an mil sept cent cinquante-neuf et le dix-neuvième jour du mois de juin après midi dans la ville de Puycelsi en Albigeois sénéchaussée de Toulouse pardevant nous notaire royal soussigné et présents les témoins bas nommés furent présents Raymond Senchet consul moderne du lieu de Larroque et Guillaume Teisseyre forgeron et aussi habitant de Larroque, lesquels en suivant les pouvoirs à eux donnés par la délibération prise le vingt-huit mars dernier et par nous retenue ont baillé et baillent la nef dudit lieu de Larroque avec le clocher lesquelles constructions consistent en ce qui sera expliqué ci-après à Jacques Carrière et autre Jacques Carrière oncle et neveu et Louis et Jean Belaygue père et fils tous les quatre maçons habitants dudit Puycelsi ici présents et acceptants sous la clause solidaire et indivise de l'un pour l'autre et un d'eux en seul pour le tout sans division ni discussion à quoi et au bénéfice d'ordre ont per capita renoncé, laquelle dite construction qu'ils s'obligent de faire consiste :

« En premier lieu ladite nef sera placée sur le local qui sera assigné auxdits entrepreneurs attendant le village dudit Larroque la porte d'entrée regardera le couchant et ladite nef sera bâtie en bonne pierre chaux et sable sur le plan qui en a été dressé et dont les entrepreneurs ont pris connaissance. Ladite nef aura sept cannes trois pans de longueur<sup>5</sup> et trois cannes un pouce de largeur dans œuvre à compter depuis la porte d'entrée jusques au[x] piliers qui doivent supporter l'arceau qui formera le chœur qui doit être construit aux dépens des gros décimateurs suivant le bail qui a été passé devant maître Bousquet notaire de Villemur le troisième janvier dernier. La hauteur totale de ladite nef sera de vingt-quatre pans savoir depuis le sol ou carrellement jusque sous les grandes poutres du plafond vingt-deux pans et depuis le dessous desdites poutres jusques au toit deux pans. Ladite nef recevra le jour par deux ouvertures ou fenêtres qui seront placées du côté du midi et qui seront faites dans le goût qui sera détaillé ci-après.

« Les fondations seront creusées jusqu'au terrain ferme ou au rocher s'il y en a et l'on observera que ce solide ne soit pas des rochers mouvant enfouis dans la terre qui aurait croulé de la montagne, à la charge par les entrepreneurs de ne point poser la première pierre desdites fondations qu'elles n'aient été préalablement examinées par M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> de Roqueplane prêtre et archiprêtre de Lacapelle et par M<sup>e</sup> Guillaume Bonnavenq avocat en parlement. Tous les murs de fondation de ladite nef seront faits en bonne maçonnerie de pierre chaux et sable ils auront quatre pans d'épaisseur et sur la profondeur relative aux fondations ils seront montés en talus jusques à fleur du carrellement de la nef. Les murs d'enceinte seront en bonne maçonnerie chaux et sable et auront depuis le sol ou carrellement jusques au toit trois pans d'épaisseur toutes les encoignures coins ou angles desdits murs seront faits en pierre de taille piquée et ensemillée (?) avec la pointe du marteau et ciseau par assises égales apparemment vues (?) et pour la solidité des dits murs il sera placé plusieurs grosses pierres qui les traverseront. la porte d'entrée sera montée à plomb de dix pans de hauteur et formée par deux piliers collatéraux en pierre de taille sur la largeur de huit pans et ensuite formée en plein cintre. Les souches des piliers c'est-à-dire les deux premières pierres de taille de la base auront dix-huit pouces de hauteur sur une même largeur et seront saillantes d'un pouce il sera également placé à la hauteur

---

<sup>5</sup> À Puycelsi, il semble qu'on ait utilisé de préférence la canne de Toulouse, qui valait 1,796 m et se divisait en 5 pieds et 6 pouces, ou en 8 pans de 22,45 cm (voir Le Pottier, 1992, pp. 71-83).

de chaque pilier une pierre de taille de neuf pouces de hauteur et saillante d'un pouce pour former le chapiteau du pilier sur laquelle pierre prendra sa naissance le cintre de ladite porte. Au milieu de ce cintre il sera posé une pierre de taille servant de clef qui aura la largeur convenable pour pouvoir y placer et fouiller les armes du seigneur dudit Larroque et sera ladite pierre également saillante d'un pouce.

« Les fenêtres ou croisées qui donneront le jour à ladite nef seront en carré long et auront deux pieds de largeur et quatre pieds de hauteur huit pouces d'embrasure en dehors des murs six pouces de tableau et bien embrassées en dedans et cintrées en dedans.

« Il sera permis auxdits entrepreneurs de se servir autant que faire se pourra des matériaux de la vieille nef en observant de faire des bons et solides murs et à la charge par lesdits entrepreneurs de ne démolir la vieille nef que jusques à la hauteur de la muraille restant au cimetière qui doit rester à tenant l'ancienne église. Il sera fait un plafond à plat en forme de planche à ladite nef en bois de peuplier les planches à languette et à double jointure avec les clous nécessaires pour les assujettir sur les poutres qui auront la même grosseur de celles de la vieille nef qu'on ne pourra employer qu'autant qu'elles seront bonnes et de service et la vieille charpente ne pourra être employée qu'autant qu'elle sera aussi bonne et de service. Les solives et chevrons seront espacés de deux pans en deux pans et bien lattés pour recevoir la tuile canal de la couverture du toit auquel on donnera une pente convenable et de quinze lignes au moins de chaque côté le toit dit sera saillant d'un pied – de chaque côté et ce pied – ainsi saillant pour éviter que les eaux pluviales ne filtrent sur les fondements sera fait en deux assises de pierres égales solidement jointes et arrangées.

« La porte d'entrée sera faite de bois de chêne forte et solide à deux battants et il y sera passé ensuite une couleur brune ou rouge le cintre de ladite porte demeurera fixe ne s'ouvrira pas mais seulement les deux battants. Il sera fait pour les deux ouvertures ou fenêtres deux châssis ou dormants à verres ouvrants et fermants en bois de chêne bien sec. Le ferrant de la grande porte d'entrée sera faite avec gros gonds, pentures, bonnes serrures et clef et un loquet proportionné à la grandeur de la porte. Il sera placé à chacune des fenêtres de ladite nef et en dehors quatre barres de fer deux en long et deux en travers enlacées les unes dans les autres elles seront de la même longueur et largeur desdites fenêtres et auront un gros pouce de large et trois quarts de pouce d'épaisseur. Elles seront scellées solidement dans l'embrasure desdites fenêtres et placées en montant le mur il y sera placé en dehors et à demeure un jacis (?) de fil d'aréal (?) et les jacis à verre du dedans seront garnis de leurs ferrures [serrures ?] barrettes et de toutes leurs dépendances. La couverture du toit de ladite nef sera faite à deux pentes en bonne tuile canal le premier rang d'en bas et ceux d'en haut seront scellés avec bon mortier à chaux et sable chaque tuile se couvrant l'une sur l'autre de quatre pouces au moins. Ladite nouvelle nef sera pavée et carrelée avec de bonne tuile bien cuite et du grand moule avec bon mortier sans qu'il y soit employé aucune vieille brique de l'ancienne nef. On pourra seulement conserver la grande pierre du tombeau de feu M. Guérin<sup>6</sup>.

« Le clocher de ladite église sera construit du côté du couchant sur la porte d'entrée et en dedans de ladite nef il sera fait en carré, aura dix pans dans œuvre, il sera élevé de treize pans en mur de maçonnerie au-dessus du milieu du couvert de ladite nef et il sera laissé un petit avancement au mur dudit clocher qui toucheront au toit de ladite nef pour éviter la chute des eaux pluviales dans ladite nef le couvert du clocher sera élevé de douze pans il sera supporté par deux arceaux en plein cintre un desquels arceaux formera la porte d'entrée comme elle est expliquée plus

---

<sup>6</sup> Sans doute François Guérin : cf. la liste ci-après.



haut et l'autre sera jeté dans ladite nef. Le fondement de l'arceau jeté en dedans de ladite nef et le fondement dudit clocher seront faits de la même manière que les murs d'enceinte seront montés en talus et auront la même épaisseur des fondations de la nef. La maçonnerie de cet arceau sera faite en bonne pierre piquée à la pointe du marteau et ciseau et les encoignures des piliers en pierre de taille par assises égales. Il sera fait un plancher audit clocher entre la porte d'entrée et ledit arceau qui doit être jeté dans la nef sur toute la largeur dudit clocher et dans ce premier plancher il sera construit une échelle solidement établie en bois de chêne pour monter à un second plancher où l'on établira la charpente nécessaire pour suspendre les cloches. Sur ledit premier plancher où le carillonneur montera il y sera fait un jour ou fenêtre qui aura trois pans de largeur et la hauteur convenable audit clocher il y aura quatre ouvertures une à chaque aspect et auront sept pans de hauteur et trois pans de large cintrées faites avec bonne pierre piquée à la pointe du marteau. Il sera fait un couvert audit clocher qui sera élevé de douze pans au milieu le tout en bois de chêne neuf les quatre grues ou pièces de bois qui formeront le chapiteau de ce clocher aboutiront à une clef pendante avec les chevrons. L'assemblage sera chevillé avec bonnes chevilles de fer barbées. La clef du milieu du toit à laquelle aboutiront tous les chevrons sera faite à losange et à l'extrémité dudit couvert on placera la même girouette qui est au vieux clocher ou une croix. Les chevrons dudit couvert seront placés à deux pans de distance l'un de l'autre et garnis de bonne et forte latte pour recevoir les tuiles à crochet qui seront employées à cette couverture. Le couvert sera brisé (?) sur les grues et ledit couvert aura une saillie d'un pied hors du mur afin que les eaux pluviales ne tombent pas sur les murs dudit clocher.

« Il sera construit deux portes l'une du côté droit de l'arceau qui sera jeté en dedans de la nef et l'autre du côté gauche dudit arceau l'une desquelles sera la porte pour monter au clocher auquel on montera par un escalier qui sera adossé au mur de la nef et sera fait en pierre de maçonnerie, et pour éclairer cet escalier il y sera fait un jour ou fenêtre qui aura un pied de large et un pied et demi de haut ledit jour sera placé du côté qui paraîtra le plus convenable. Il sera placé une barre de fer d'un gros pouce de large et trois quarts de pouce d'épaisseur à ladite fenêtre et il y sera fait une petite fenêtre de bois de chêne en dedans avec gond pentules (?) et un petit verrou. L'autre porte sera celle des fonts baptismaux et aura de même que la précédente huit pans de hauteur et trois pans et demi de largeur faite en pierre de taille avec porte de bois de peuplier en menuiserie gonds pentures serrures clef et loquets et leurs dépendances. Lesdites deux portes seront fermées jusqu'à la hauteur de trois pans et demi et le restant sera mis en barreaux unis faits en forme de claire-voie et proprement travaillés et peints ensuite proprement avec l'orpiment dans le local où seront les fonts baptismaux il y sera fait un jour, ce jour aura deux pans de large et trois pans de haut, on placera dans sa longueur une barre de fer d'un gros pouce de large et trois quarts de pouce d'épaisseur. L'on y placera une fenêtre de bois de chêne bien sec en dehors avec gonds pentules loquets et dépendances et en dedans l'on y placera un jadis à verre à vue vitres ferrures et barrettes pentures gonds loquets et toutes les dépendances. Ce local où seront les fonts baptismaux sera en plafond de la hauteur de douze pans et ce plafond sera blanchi à la colle avec deux laits de chaux dans lesquels on incorporera un peu de bleu pour donner audit plafond une couleur cendrée. Le plafond ou plancher de la nef sera mis de la même couleur que le plancher des fonts baptismaux et solidement collé. Depuis les deux portes du clocher et des fonts baptismaux dont nous venons de parler jusques au plancher de ladite nef il y sera élevé un chœur qui aura deux pans et demi d'épaisseur et qui sera bien ciré (?) et lié avec les murs du clocher et avec celui de la nef. La seconde porte d'entrée dudit clocher sera placée au bout dudit escalier de pierre et cette porte restera sans fermeture et ledit clocher se trouvant suffisamment fermé au moyen de la porte dont nous avons parlé. Les murs d'enceinte de la nef et du clocher seront recrépis en dehors en entier à pierre vue et enduits en dedans avec bon mortier fin et ensuite blanchis aussi en dedans avec deux laits de chaux. Il sera fait un enduit

avec mortier également fin dans tous les pourtours de l'enceinte de ladite nef et dans les pourtours du clocher et précisément sous le toit tant de la nef que du clocher cette ciselure aura une hauteur de quinze pouces et [sera] blanchie avec deux couches de lait détrempe avec la colle. Le clocher sera enduit dans le même goût dans tous ses coins et angles. Le parement restera toujours vu et il en sera usé de même sur les angles et coins de la nef de même qu'autour de la porte d'entrée.

« Les entrepreneurs répareront les compoix<sup>7</sup> des cloches s'ils en ont besoin ou s'ils le[s] gâtent dans le transport qu'ils en feront au nouveau clocher. Il sera fait un enduit dans tous les pourtours de l'enceinte de la nef et du chœur sur une hauteur de quinze pouces avec une couche de lait de chaux afin que l'on puisse peindre à fresque les armes du seigneur dudit lieu. Il sera fait deux eaux bénites qui seront placés à l'arceau qui sera jeté en dedans de la nef un de chaque côté dudit arceau. Ces eaux bénites seront faits proprement en queue de lampe ou de limaçon en pierre de taille bien blanche.

« Tous lesquels ouvrages seront sujets à vérification, réception, et garantie par lesdits entrepreneurs pour la clause solidaire pour un an et un jour promettant lesdits entrepreneurs d'avoir rempli les obligations ci-dessus dans un an à compter du vingt-quatre du mois courant et seront tenus de fournir les bois de charpente, briques, pierres chaux sable et généralement tous les matériaux nécessaires pour lesdits ouvrages, outils, voitures, et transports à leurs frais et dépens, et le présent bail est fait auxdits entrepreneurs sous ladite clause solidaire pour et moyennant le prix et somme de quinze cents livres, savoir, que lesdits adjudicataires ne seront point tenus de payer les frais de vérification ni du présent bail. Laquelle somme leur sera payée en trois paiements égaux savoir cinq cents livres qu'ils ont tout présentement reçue desdits Senchet et Teisseyre à leur contentement et cinq cents livres à moitié ouvrage et les cinq cents livres restants à la réception desdits ouvrages, promettant lesdits entrepreneurs de faire lesdites constructions bien solidement dans toutes les règles de l'art.

« Et à l'instant a esté en sa personne Pierre Calmels arçonner dudit lieu de Larroque lequel après avoir pris connaissance des engagements pris par lesdits entrepreneurs par la lecture que nous lui avons faite du présent bail de nouvelle construction de son bon gré s'est rendu caution pour lesdits entrepreneurs et a promis de faire exécuter le présent à peine d'en répondre à son propre prix et nom. Et de tous dépens dommages et intérêts et pour observer ce dessus parties chacune comme les concerne ont soumis leurs biens aux rigueurs de justice. Fait et passé présents noble Pierre de Grenier et Joseph Bonnavenq bourgeois habitants dudit Puycelsi signés avec lesdits Teysseyre, Jacques Carrière oncle et Jean Belaigue fils, les autres n'ayant su de ce requis. »

[Signés]

Granier	Bonnavenq	Belaigue
Teysseré	Carriere	Larroque
		N <sup>re</sup> Royal

---

<sup>7</sup> Au sens propre, les compoix ou compoids donnaient la listes des propriétés dans chaque consulat, préfigurant les futurs cadastres. Ici, il pourrait y avoir une confusion avec « contrepoids ».

fait et passé parant noble Pierre de  
 Grenier et Joseph Bonnavenq bourgeois  
 habitants de Laroque signés avec lesdits sieurs  
 Jacques Carrière ou le sieur Belaygue fils les  
 arches ayant feue de ce requis  
 Grenier Bonnavenq Belaygue  
 J. Carrière Carrière  
 No. Royal.

Registre cote AD81 3E7/406, p. 179 : signatures au bas du Traité du 19 juin 1759.

### 3. Les acteurs de cette histoire

#### 3.1. Les paroissiens de Larroque

**Arman**, Jean « Danne » (né vers 1725), tisserand, marié en 1756 avec Jeanne Arman, sa cousine éloignée, sœur de Jean « Jantou » (suivant), qui est parrain de leur fils Jean.

**Arman**, Jean « Jantou » (1709-1778), fils de Jean « Jantou » et de Raymonde Gay, tisserand, apparenté par sa mère aux entrepreneurs ; marié en 1735 avec Françoise Roux, elle aussi parente des entrepreneurs.

**Bazanès**, Jean (1703-1781), fils de Jean et Jeanne Audourenc ; tailleur. Par sa mère, il était cousin éloigné des Bonnavenq.

**Biau**, Pierre, né en 1687, fils de Pierre (dit aussi Bernard), tailleur, un des plus âgés des « paroissiens ». Il était parent des Belaygue entrepreneurs ainsi que des Teysseyre.

**Bonnencontre**, Jean : travailleur, fils de Pierre travailleur de Fonblanque (paroisse de Vaour) et Marie Deymier, cousin des entrepreneurs par sa mère.

**Bonnencontre**, Pierre, frère du précédent ; travailleur/charbonnier, lui aussi cousin des entrepreneurs par sa mère, mais en outre époux de Marie Audourenc, née en 1741. Or cette dernière se trouvait être, par son père Bernard, une parente éloignée des Bonnavenq, et elle était en outre, par sa mère Cécile Calmels, une petite fille de Pierre Calmels et Catherine Teysseyre, et une nièce de Marguerite Teysseyre, ce qui faisait d'elle une parente poche des quatre entrepreneurs.

**Borios** (Bories), Bernard (né vers 1726) : tisserand, fils de Salvy et de Marie Teysseyre (mariés en 1723), frère de Guillaume et Dominique. Par sa mère, sœur de Jean Teysseyre, il était apparenté aux entrepreneurs.

**Boyer**, Jean (1692-1774) : maître tisserand, fils de Bernard et Gabrielle Carrière, de Penne, donc apparenté aux entrepreneurs de Puycelsi. Par ailleurs, sa sœur Anne était mariée avec Raymond Senchet, le consul de Larroque.

**Calmels**, Pierre (v1698-1773), arçonner, résidant à Larroque, avait épousé en 1721 Catherine Teysseyre (v1700-1770), sœur de Marguerite Teysseyre, laquelle était la mère de Jacques Carrière neveu, l'un des quatre entrepreneurs engagés pour reconstruire l'église. Marguerite Calmels, fille cadette de Pierre et Catherine, née vers 1739<sup>8</sup>, s'est mariée le 7 février 1759 à St Corneille de Puycelsi avec Jean Belaygue, fils de Louis, deux autres des quatre entrepreneurs. C'est sans doute en raison de ses liens multiples avec ces derniers que Pierre Calmels s'était porté caution pour eux. Les Calmels formaient une famille nombreuse et influente, qui possédait une vingtaine de propriétés sur le consulat de Puycelsi. Jean Calmels, fils de Pierre et Catherine, et frère de Marguerite, né vers 1732, fut élu Consul et « Procureur de la commune de Puycelsi » le 14 février 1790, charge qu'il ne put exercer du fait de son décès le 17 avril suivant. C'est ensuite en 1791 que la commune de Larroque fut séparée de Puycelsi.

**Carrat**, Jean (1718-1791), serrurier et armurier à Larroque, cousin de Guillaume Teysseyre.

**Carrier**, Antoine « Mazoque », tisserand (1688-1763), allié aux Teysseyre et donc aux entrepreneurs.

**Carrier**, Antoine « Taujou » (1716-1789), neveu du précédent, tisserand, marié en 1742 à Jeanne Biau, elle aussi cousine des Belaygue.

**Cazottes**, Bernard (1706-1769), fils de Pierre et Guillemette Teissonnières, filleul de Bernard Pourtié jeune, de Puycelsi ; brassier ; pas d'épouse connue.

**Cazottes**, Jean « d'Antoine ». Personnage problématique : un Raymond Cazottes, dit « Jean d'Antoine », épouse une Raymonde Trégan en 1769. Mais il était sans doute trop jeune en 1759 pour être l'un des contributeurs. Peut-être son père ? En tout cas, il était très certainement apparenté aux deux suivants.

**Cazottes**, Jean « jeune » (ou « Jon »), dit « orphelin », brassier ou tisserand ; peut-être originaire de St Maffre de Bruniquel, où habite son frère Pierre ; marié avec Marie Gay (sœur de Jean et Pierre, ci-dessous) et par là beau-frère de Jean Belaygue, un des entrepreneurs. Bien que simple artisan, il est relativement aisé : dans son testament de 1769, il laisse 100 livres à chacun de ses quatre fils puînés et fait héritier universel son fils aîné.

**Cazottes**, Jean « Laroche » (vers 1691-1781), tisserand. En 1726, il avait épousé Françoise Littré, cousine germaine de Louis Belaygue, un des quatre entrepreneurs.

**Charrat**, Antoine, brassier, apparenté aux Rech (ci-dessous).

---

<sup>8</sup> Son acte de naissance (ou de baptême) n'a pas été retrouvé dans les registres disponibles. Dans son acte de mariage, elle est dite fille cadette de Pierre.

**Druilhe**, Jean (né vers 1729), tailleur d'habits. Neveu de Françoise Belaygue et par elle cousin des entrepreneurs.

**Gardès**, Jacques (né vers 1715), travailleur, marié vers 1745 avec Françoise Andrieu, de Laval (consulat de Puycelsi), apparentée à Françoise Littré, la mère de Louis Belaygue.

**Gasc**, Antoine « Jibbat » (né vers 1708), laboureur, fils de Jean et Marie Moncéré (de Penne), marié vers 1736 avec Jeanne Biau (fille d'Antoine et Françoise Cazottes).

**Gay**, Jean « aîné » (né en 1706), brassier, fils de Pierre et Françoise Carrat, marié en 1740 avec Marie Cazottes (fille de Pierre et Jeanne Senchet).

**Gay**, Pierre (né en 1717), frère cadet du précédent, brassier ou tisserand, époux de Catherine Calmels (fille de Pierre arçonner et Cécile Senchet), et par là beau-frère de Jean Belaygue, un des quatre entrepreneurs.

**Guérin**, François, mentionné par le Traité car inhumé dans l'ancienne église St Nazaire (en 1746). Descendant des Guérin, notaires à Puycelsi depuis le XVI<sup>e</sup> siècle (Bourdès, 1914), il était apparenté aux Larroque, et aussi, par sa mère Guillemette Cazottes, aux Carrat, aux Teyseyre, aux Senchet, etc. Il ne faut pas confondre cette famille avec les Guérin Du Cayla, qui résidaient au château de ce nom, mais possédaient aussi une maison à Puycelsi. François Guérin avait hérité de sa mère le château de Larroque. Sa fille Françoise Guérin, mariée à Guillaume II Bonnavenq (ci-dessous), en a hérité à son tour en 1746.

**Loubet**, Jean : voir à Rech.

**Mary**, Paul : inconnu. Ce nom ne figure ni aux BMS du consulat de Puycelsi, ni au compoix de 1690/1790. Un Paul Mary est né en 1710 à Castelnau-de-Montmiral<sup>9</sup> : est-ce le « paroissien » de St Nazaire ?

**Négrier**, Bernard (1723-1782), tisserand, appartenait à une famille présente dans le consulat de Puycelsi au moins depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle (de Bourdès, 1914). Il était le fils d'Antoinette Belaygue, lointaine cousine des entrepreneurs, et son épouse Gabrielle Druilhe était la fille de Françoise Belaygue, parente proche de ces derniers. Leur fils Jean Négrier, né en 1753, sera en 1792 le premier officier municipal de la commune de Larroque, créée l'année précédente. Il sera aussi le quadrisaïeul de Germaine Négrier (1882-1976), grand-mère maternelle de l'auteur du présent travail, née et décédée à Larroque.

**Paquereau** (Pacarau), Bernard, brigadier détaché à Larroque, époux en 1741 de Françoise Arman (fille de Jean et Raymonde Gay), et par là apparenté aux entrepreneurs.

**Rech**, Jacques (né en 1709), arçonner, fils de Pierre et Marie Biau ; associé dans le texte à Jean Loubet, qui était son gendre.

**Rech**, Bernard (né en 1706), frère de Jacques.

**Rech**, Jean, frère des précédents, tisserand, époux de Barthélémy Calmels et ainsi allié aux Belaygue entrepreneurs.

---

<sup>9</sup> D'après la base généalogique de Stéphane Grégoire, en ligne à l'adresse <http://genetarn.free.fr/>

**Rech**, Pierre (né en 1737), arçonner, fils de Jacques et beau-frère de Jean Loubet.

**Rossignol**, Jean (né en 1716), brassier, fils de Pierre et Catherine Brun, marié avec Magdeleine Magné.

**Roux**, Philippe (vers 1710-1782), employé des gabelles (« gabelou »). Marié avec Marie Calmels et par là allié aux entrepreneurs.

**Senchet**, Jean. Troisième contributeur de la liste, il s'agit sans doute du « sieur Jean Senchet, bourgeois de Larroque » (vers 1712-1780), inhumé à St Nazaire en présence de son frère aîné Joseph Senchet et de son neveu Pierre Senchet, fils de Joseph. Cité dans le compoix de 1690/1790, mais seulement à partir de 1776, il a dû s'enrichir dans le négoce.

**Senchet**, Joseph, ou plutôt Joseph Antoine (1704-1782), fils de Jean « Mader » et de Jeanne Belcayré, frère aîné du précédent, marié avec Jeanne Delpon en 1735. Il est cité dans le compoix de 1690/1790 sous le nom d'Antoine, laboureur.

**Senchet**, Raymond (vers 1700-1792), tisserand et « ménager de son bien », consul moderne de Puycelsi en 1759, curieusement absent du compoix de 1690/1790. Fils de Jean et Jeanne Teysseyre, donc par son père oncle à la mode de Bretagne de Joseph et de Jean Senchet (ci-dessus), et par sa mère parent des entrepreneurs. Marié en 1722 à Mespel avec Anne Boyer, fille de Bernard et Gabrielle Carrière, de Penne, et donc parente des entrepreneurs.

**Suech**, Marie, veuve de Pierre Arman : ce couple est absent des BMS, et par ailleurs « Pierre Arman » est une combinaison très répandue ici. Le nom de Suech est connu de Puycelsi, mais la seule Marie que cite Stéphane Grégoire<sup>8</sup> serait née vers 1775 au hameau de Lacapelle.

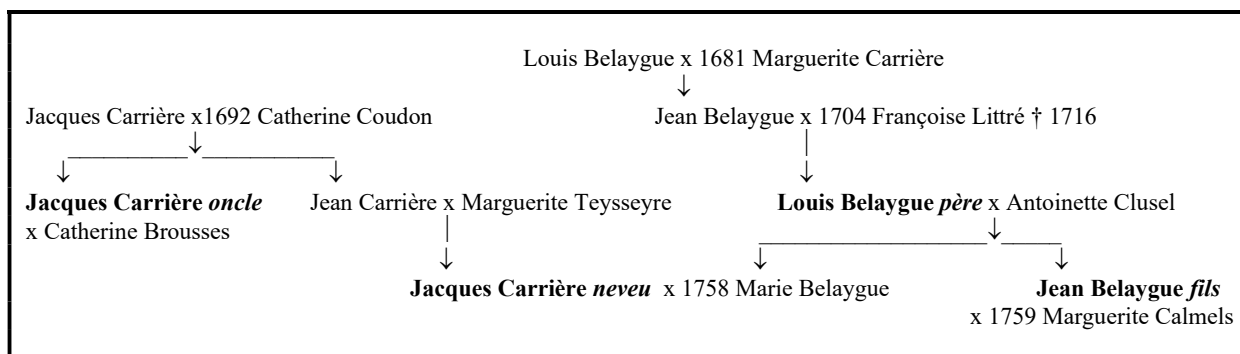
**Teysseyre**, Jean (né vers 1702), forgeron, fils de Dominique [Domenge] et Marguerite Andrieu, frère de Marguerite Teysseyre, et donc oncle maternel de Jacques Carrière « neveu » du contrat de 1759, époux en 1728 de Cécile Biau.

**Teysseyre**, Guillaume (né en 1716), forgeron, fils de Pierre (frère de Jean ci-dessus) et Cécile Borios, parent des Carrière et des Belaygue par ses cousines Catherine et Marguerite Teysseyre, par ailleurs époux de Maffronne Carrier (patronyme à ne pas confondre avec Carrière), cousine des Belaygue. C'est lui que l'assemblée des paroissiens avait mandaté pour rassembler leurs contributions. Sans doute Guillaume avait-il, dans le village, une réputation de prudence et d'intégrité. Nos critères actuels l'empêcheraient peut-être de remplir la fonction qui lui avait été confiée. Mais sans doute l'assemblée des paroissiens a-t-elle pensé que la parenté de Guillaume avec les entrepreneurs était un critère supplémentaire de zèle dans la collecte des fonds et d'honnêteté à l'égard de ses cousins.

### 3.2. Les entrepreneurs

L'acte du 28 mars 1759 indique : « ont donné tous les susdits assemblés pouvoir auxdits Senchet et Teysseyre de passer le bail à construire ladite nouvelle nef et clocher à Jacques Carrière et Louis Belaygue », sans plus de détail. Mais le traité du 19 juin 1759 précise « Jacques Carrière et autre Jacques Carrière, oncle et neveu, et Louis et Jean Belaygue, père et fils, tous les quatre maçons habitants dudit Puycelsi ». Ces deux familles, dont plusieurs membres pratiquaient la taille des pierres et la maçonnerie depuis des générations, à Penne-

d'Albigeois et à Puycelsi, s'étaient alliées de nombreuses fois, dans ces villages où l'endogamie était importante, comme on peut le constater dans la présente prosopographie. Le tableau ci-dessous montre une partie de ces liens. Outre l'alliance de 1681, on voit qu'en 1758, année précédant les actes fondateurs, un mariage avait réuni une fois de plus les deux noms : Jacques Carrière « neveu » avait épousé Marie Belaygue, fille de « Louis Belaygue père » et sœur de « Jean Belaygue fils ».



### 3.2.1. Les Belaygue

**Louis** (1705-1771) était fils de Jean et de Françoise Littré, mariés en 1704, et son père était lui-même fils d'un autre Louis, marié en 1681 avec une Marguerite Carrière, autre exemple des alliances répétées entre ces deux lignées (cf. le tableau ci-dessus). Sous l'entrée « Louis Belaygue charpentier », et les dates 1693-1776, le compoix de Puycelsi liste une vingtaine d'articles, montrant que cette famille jouissait d'une honnête aisance. Louis s'est marié en 1728 à Puycelsi avec Antoinette Clusel, de Monclar-de-Quercy (actuel Tarn-et-Garonne). La base généalogique de Fabienne Thierry (site « Généanet ») nous apprend que les parents d'Antoinette : Mathieu Clusel ou Cruzel, laboureur à Monclar, et Marie Rougé (née à Puycelsi, paroisse N.-D. de Laval), avaient passé un contrat de mariage en décembre 1700. Elle était leur fille unique, Mathieu étant décédé peu après sa naissance. Marie Rougé s'est remariée en 1717 avec Jean Belaygue, lui-même veuf de Françoise Littré. J'ignore si Antoinette a vécu avec sa mère dans la maison de son beau-père, aux côtés de son futur époux, ou si elle est restée à Monclar, comme le contrat de mariage semble le dire. Quoi qu'il en soit, mariés en 1728, Antoinette et Louis eurent six enfants, dont Marie, née en 1730, et Jean, né en 1733 :

– **Marie** (1730-1791), épouse en 1758 de Jacques Carrière entrepreneur, ci-dessous ;

– **Jean** « fils », né en 1733, avait reçu une certaine instruction puisqu'il a pu signer le Traité du 19 juin 1759, contrairement à son beau-frère Jacques Carrière « neveu ». Il s'était marié au début de 1759, peu avant le premier des textes repris ici, avec Marguerite Calmels, fille cadette de Pierre, arçonnier, et de Catherine Teysseyre (dont la sœur, Marguerite Teysseyre, était la mère de Jacques Carrière). Ils ont eu au moins six enfants. Marguerite est décédée en 1801 et Jean lui a survécu jusqu'en 1813.

### 3.2.2. Les Carrière

**Jacques** « oncle » (1697-1770), époux vers 1735 de Catherine Brousses, est connu dans les textes comme tailleur de pierres et maçon. Il était issu d'une famille originaire de Penne-d'Albigeois, localité où la maçonnerie était florissante. On y voit encore aujourd'hui de superbes maisons de pierres, à la fois dans le village et dans les hameaux périphériques. Jacques et Catherine avaient un fils, également prénommé Jacques, dont les actes ne parlent pas. Les

pages du compoix de Puycelsi des années 1680-1790, très semblables à celles des Belaygue, enregistrent sous l'entrée « Jacques Carrière maçon », une vingtaine de biens immobiliers : chenevières, jardins, terres, vignes, etc. Jacques « oncle » avait appris à lire et à écrire, et il a signé au bas du Traité du 19 juin 1759.

**Jacques « neveu »** (1736-1793) était fils de Jean (1695-1747), ce dernier frère aîné de Jacques « oncle » et maçon comme lui, et de Marguerite Teyseyre, laquelle était née à Larroque en 1709 et se trouvait être la tante de Marguerite Calmels, épouse de Jean Belaygue. Jacques « neveu » s'était marié en 1758 avec Marie Belaygue, fille de Louis et d'Antoinette Clusel/Cruzel (ci-dessus). Les deux plus jeunes entrepreneurs étaient donc étroitement alliés, Jacques neveu étant, par son mariage, le beau-frère de Jean Belaygue (cf. tableau ci-dessus).

### 3.3. Les autres acteurs

**Bonnavenq, Guillaume II** (1717-1794), fils de Jean et de Magdeleine Terrène, de Rabastens, petit-fils de Guillaume I, notaire à Puycelsi de 1697 à 1732. Guillaume II se dit « avocat en parlement », et aussi « habitant de Puycelsi ». En fait, il résidait aussi en 1759 au château de Larroque, dont son épouse Françoise Guérin (1726-1782) avait hérité en 1746. Ils étaient les plus riches habitants de la région, la liste de leurs propriétés occupant 12 pages dans le compoix de Puycelsi des années 1680-1790. Après 1764, le marquis de Tauriac (ci-dessous) leur vendra tous ses biens situés sur le consulat de Puycelsi. Leur fille Marie Françoise Bonnavenq (1757-1839) épousera en 1777 Nicolas François Louis de Tholozany de La Sesquière (1750-1822), et les descendants de ce couple résideront au château de Larroque jusqu'en 1991.

**Bonnavenq, Jean**, « bourgeois de Puycelsi », était soit le père du précédent (1695-1768), soit son oncle Jean Pierre (né en 1702).

**Bonnavenq, Joseph**, « bourgeois de Puycelsi », était probablement le plus jeune frère de Guillaume, né en 1738.

**Boyer, Louis Joseph Eugène de** (1722-1803), « marquis de Tauriac », résidait au château de Saint-Urcisse chez son père François de Boyer (1674-1764), toujours vivant en 1759<sup>10</sup>. François possédait aussi le château de Tauriac, ainsi que la « maison forte » de La Coste, au lieu-dit du même nom *sive* de Mailhac, sur la paroisse St Martin d'Urbens (actuelle commune de Larroque), dans le consulat de Puycelsi ; il était le fils aîné de Salvy de Boyer (1632-1716), maire perpétuel de Puycelsi entre 1694 et 1715, et d'Anne de Castanet de Tauriac, fille du dernier baron de ce nom en ligne masculine. Celui-ci avait voulu que son titre passe au fils aîné d'Anne, donc à François, père de Louis Joseph Eugène. En 1759, ce dernier s'intitulait marquis de Tauriac, titre doublement ou triplement « de courtoisie », puisque son père François, héritier d'un titre de baron par une voie féminine contestable (et du reste contestée), vivait encore. Ce même François de Boyer était aussi seigneur de Larroque par héritage de son propre père Salvy à qui cette seigneurie avait été cédée le 25 mai 1714.<sup>11</sup> Absent des délibérations, le marquis s'y était fait représenter par Géraud Guiral, procureur juridictionnel habitant de Saint-Urcisse. Il

<sup>10</sup> Né au château de La Coste le 12 juillet 1674, baptisé à St Martin d'Urbens le 17 sous le seul prénom de François (le prénom Antoine, d'abord écrit sur l'acte de baptême, ayant été rayé) ; nommé Jean François et dit âgé d'environ 80 ans dans son acte de décès du 14 février 1764, qui figure aux registres BMS de la paroisse St Urcisse, actuelle commune de Saint-Urcisse, Tarn (tous ces registres sont consultables en ligne sur le site internet des Archives départementales du Tarn). Sur la famille de Boyer et ses alliances, cf. Du Guerny, 2006.

<sup>11</sup> Rossignol, 1865, pp. 396-397, 409-410 ; Du Guerny, op. cit.



fut le principal contributeur des paroissiens, avec un don de 300 livres. En échange, il demanda que ses armoiries soient sculptées à l'extérieur et peintes à l'intérieur de la future église.

**Falguière**, Guillaume (v1720-après 1792), curé de Puycelsi, fils de Guillaume, lieutenant principal en la judicature d'Albigeois au siège de Rabastens et contrôleur général au bureau des finances en la généralité de Toulouse, et de Raymonde Satgé<sup>12</sup>. On a conservé quelques sermons prêchés par lui en langue d'oc afin de se faire mieux entendre de ses paroissiens, qui, pour la plupart, connaissaient peu ou pas du tout le français. Des mentions de sa main figurent aux BMS de St Corneille jusqu'en 1792, dernière année de ces registres. Il offrit 150 livres pour l'église de Larroque, annexe de la sienne, deuxième contribution par ordre d'importance après celle du marquis, ce qui montre – outre sa générosité – l'écart important qui existait, vers la fin de l'ancien régime, entre les conditions économiques des curés et celles de leurs ouailles.

**Grenier** (Pierre de) signe « Granier ». Il s'agit peut-être de Grenier de Lartigue, présent au baptême de François Joseph Larroque le 12 septembre 1734 et au baptême de Simon Joseph Larroque le 29 mars 1737. Les Granier ou Grenier, divisés en de nombreuses branches, formaient une grande famille de gentilshommes verriers qui exerçaient leur art dans tout le sud-ouest de la France.

**Larroque**, Antoine Joseph, notaire à Puycelsi de 1755 à 1800, a enregistré les deux actes objets de la présente note. Il a sans doute rédigé le second avec l'aide et sur les indications des entrepreneurs eux-mêmes. La famille Larroque, dont le nom est le même que celui du village, est connue à Puycelsi depuis le XV<sup>e</sup> siècle (Bourdès, 1914). Elle s'est alliée aux nobles locaux, dans la plupart étaient des verriers (Audouin, Grenier, Robert, Suère...), et aux autres notables, tels les Bonnavenq et les Guérin. Enrichies par le notariat et le négoce, certaines branches résolurent de se singulariser en rajoutant un nom de terre à leur patronyme, comme les Combemaure.

**Larroque (de Combemaure)**, Simon, parent du précédent, témoin de l'assemblée du 28 mars 1759.

**Roqueplane** (de), archiprêtre et curé de Lacapelle (paroisse de Puycelsi), chargé par le Traité d'examiner les fondations de l'église.

#### 4. Conclusion

L'église St Nazaire de 1759 se dresse encore aujourd'hui au centre du village de Larroque, sans doute peu différente de ce qu'elle était lors de sa construction. Diverses modifications mineures lui ont été apportées aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, mais je n'en connais pas le détail ; elle a subi aussi diverses réfections et ravalements. Ce qu'en dit Rossignol est très succinct : « l'église de Larroque est construite à neuf, dans le style roman, et à trois nefs.<sup>13</sup> » Quoi qu'il en soit, dans l'état où elle nous est parvenue, elle témoigne avec élégance et discrétion du savoir-faire des tailleurs de pierres et maçons qui exerçaient leur art dans les campagnes de l'Albigeois, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle rappelle aussi le zèle et la générosité des habitants de Larroque, qui avaient accepté de contribuer à sa construction.

---

<sup>12</sup> D'après Stéphane Grégoire.

<sup>13</sup> Rossignol, 1865, p. 410.

## 5. Bibliographie

Bourdès (Albert de). *Documents épars. Toulousain, Bas-Albigeois, Bas-Quercy et Pays voisins. Deuxième Série. Puycelsi, Castelnau de Montmirail, Cordes, Gaillac, Rabastens, Penne, Bruniquel, Montricoux, Montclar, Montech, Montauban, Toulouse et environs*. Albi, Imprimerie des Orphelins-Apprentis, 1914.

Choiseul (Léopold-Charles de). *Statuts synodaux du diocèse d'Alby, publiés au Synode tenu au mois d'avril de l'année M.DCC.LXII*. Albi, J.B. Baurens, 1763.

Du Guerny (Yannick). Archives des châteaux de Saint-Urcisse & de Tauriac (Tarn). Inventaire. Languedoc, Quercy, Rouergue, Champagne, Saintonge. 2006. En ligne sur le site [https://fr.geneawiki.com/index.php?title=Archives\\_priv%C3%A9es\\_-\\_Fonds\\_Chassin\\_Du\\_Guerny#Inventaires\\_de\\_fonds](https://fr.geneawiki.com/index.php?title=Archives_priv%C3%A9es_-_Fonds_Chassin_Du_Guerny#Inventaires_de_fonds)

Le Pottier (Jean), directeur. *Communes du Tarn. Dictionnaire de géographie administrative, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie*. Conseil Général du Tarn, Archives départementales, collection « Archives & Patrimoine », 1990.

Le Pottier (Jean), directeur. *Compoix et cadastres du Tarn (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>), étude et catalogue, accompagnés d'un tableau des anciennes mesures agraires*. Conseil Général du Tarn, Archives départementales, collection « Archives & Patrimoine », 1992.

Rossignol (Élie-Antoine). *Monographies communales. Étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn. Arrondissement de Gaillac. Tome III. Cantons de Cordes, de Vaour et de Castelnau-de-Montmirail*. Toulouse, Delboy ; Paris, E. Dentu ; Albi, Chaillol, 1865.

Tranier (Auguste). *Dictionnaire historique et géographique du département du Tarn*. Albi, Ph. Tranier fils, 1862.

**Remerciements.** Ils vont surtout à Stéphane Grégoire, qui non seulement a fourni les photographies des actes présentés ici, mais dont le site internet à l'adresse <http://genetarn.free.fr/> est une base de travail désormais indispensable pour toute recherche généalogique dans le nord du Tarn. Ma gratitude va en outre aux Archives Départementales du Tarn (AD81), qui ont mis en ligne sur leur site les registres paroissiaux et d'état-civil des communes, ainsi que les compoix. En outre, certains registres notariés ont été mis en ligne d'après des clichés pris soit par les AD81, soit par des généalogistes amateurs, notamment Stéphane Grégoire. Les deux actes publiés ici font partie d'un de ces registres mis en ligne, mais M. Grégoire me les avait communiqués antérieurement.

---